

Inauguration de l'échangeur ouest de Monteux

Le Conseil départemental de Vaucluse et la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat ont engagé un projet d'envergure : la création d'un passage dénivelé à la place du carrefour giratoire ouest de Monteux et l'aménagement de deux carrefours giratoires.

Publié le 10 juillet 2019

L'un des chantiers les plus importants réalisés par le Département ces dernières années.

Mis en service partiellement en avril 2019, ce « pont routier » a remplacé l'ancien giratoire Ouest (Rossi-Spirou) et a nécessité, de par les contraintes techniques rencontrées ainsi que le délai de réalisation, le travail de plusieurs équipes pluridisciplinaires, aussi bien en étude qu'en exécution.

L'objectif est d'améliorer les conditions d'écoulement du trafic routier et de mettre en sécurité l'échangeur. En effet, d'une part, l'axe Avignon-Carpentras supporte un trafic très conséquent de 20 000 véhicules par jour et par sens, des chiffres en augmentation régulière chaque année.

D'autre part, la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat et la ville de Monteux ont fortement développé la ZAC de Beaulieu, avec des activités de loisirs comprenant la création d'un lac et de deux parcs d'attractions (Spirou et Wave Island) générant des flux de circulation supplémentaires.

"Aujourd'hui plus de 40 000 véhicules circulant chaque jour sur cette route départementale, rendait nécessaire ces travaux pour fluidifier et sécuriser la circulation » a souligné [Maurice Chabert](http://www.vaucluse.fr/annuaire-des-elus-315/chabert-maurice-134.html?cHash=1476a5ca0d2caaa0dc85c14ea25d8b9a) [<http://www.vaucluse.fr/annuaire-des-elus-315/chabert-maurice-134.html?cHash=1476a5ca0d2caaa0dc85c14ea25d8b9a>](http://www.vaucluse.fr/annuaire-des-elus-315/chabert-maurice-134.html?cHash=1476a5ca0d2caaa0dc85c14ea25d8b9a), Président du Conseil départemental de Vaucluse.

Il a également rappelé « **combien l'on est plus forts dès que l'on est unis avec ce financement partagé entre le Département et la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat** ».



Le Financement

Par convention du 14 août 2018, la plus grande partie des travaux d'un montant de 7,8 M€ ont fait l'objet d'un financement à parts égales entre le Conseil départemental de Vaucluse et la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat :

- Département de Vaucluse : 50 % soit 3 480 000 €
- Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat : 50% soit 3 480 000 €

Le Département assure également les travaux de structure de chaussée nécessaires à la continuité de la 2x2voies pour un montant de 840 000 €.

L'ouvrage de franchissement

Il est constitué d'un ouvrage de type cadre en béton armé possédant un gabarit conséquent de 5,25 mètres (soit l'équivalent de deux étages), hauteur rendue obligatoire par le passage de convois exceptionnels desservant l'entreprise Rossi. Ce pont de franchissement, construit à la place de l'ancien giratoire, est complété par deux rampes d'accès. L'ensemble de l'aménagement mesure environ 400 mètres de long. La partie

circulable est composée d'une voie de 3,45 mètres pour la voie lente et de 3,05 mètres pour la voie rapide. Des glissières de sécurité en béton ont été positionnées.

Les giratoires

Deux giratoires ont été créés de part et d'autre de l'ouvrage et sont situés en contrebas du pont. Leur liaison s'effectue en passant sous le nouveau pont. Du côté de la « ZAC de Beaulieu », l'anneau mesure 25 mètres de rayon. Du côté de la « ZAC de Beauchamp », l'anneau est de 21 mètres. Tous deux comportent deux voies

de circulation ainsi qu'une partie franchissable. Ces deux giratoires sont équipés de candélabres financés par la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat.

Les aménagements architecturaux et paysagers

L'ensemble de l'aménagement a fait l'objet d'un aménagement architectural utilisant la technique du mur habillé en parement minéral et de restanques décoratives. Sur les anneaux centraux des deux giratoires seront plantés des oliviers.

La gestion de la circulation

La vitesse sur le pont de franchissement est limitée à 90 km/h. Les deux giratoires et la voie située sous l'ouvrage ont été intégrés au périmètre de l'agglomération de la commune de Monteux. La vitesse est réglementée à 50 km/h à l'entrée de ces derniers.



DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

Rue Viala - CS 60516
84909 Avignon Cedex 09